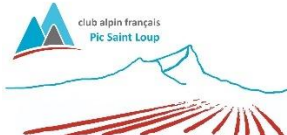


Mai 2025	Lettre d'info du CAF PSL	
----------	--------------------------	---

Vous trouverez dans ce numéro des informations sur des décisions prises par le Comité directeur du club et sur des nouveautés proposées par la FFCAM.

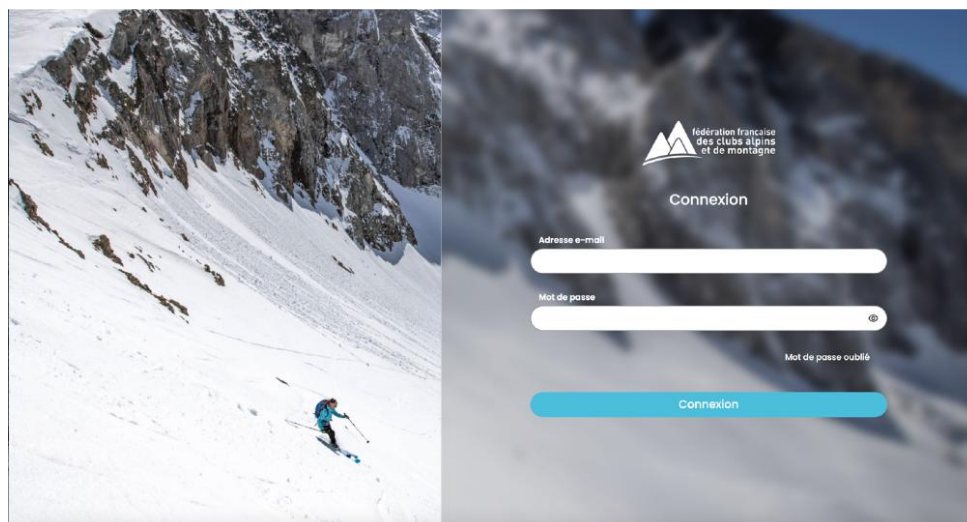
Sommaire

Un nouveau portail pour vous connecter à votre espace licencié	1
Un nouvel outil logiciel pour les sorties	1
Sécurité.....	2
Remboursement des frais liés aux formations	3
Bilan et suite du programme ELAN (escalade)	3

Un nouveau portail pour vous connecter à votre espace licencié

Vous avez probablement reçu un email de la FFCAM annonçant la mise en œuvre d'une nouvelle façon de se connecter à votre espace licencié : plus besoin de votre numéro de licencié !

Quel que soit votre rôle au sein du club (adhérent, encadrant, président, etc.), vous n'aurez plus qu'une seule façon d'accéder à ce nouvel outil, via le portail FFCAM. Vous serez alors identifié avec votre adresse email et bien sûr votre mot de passe.



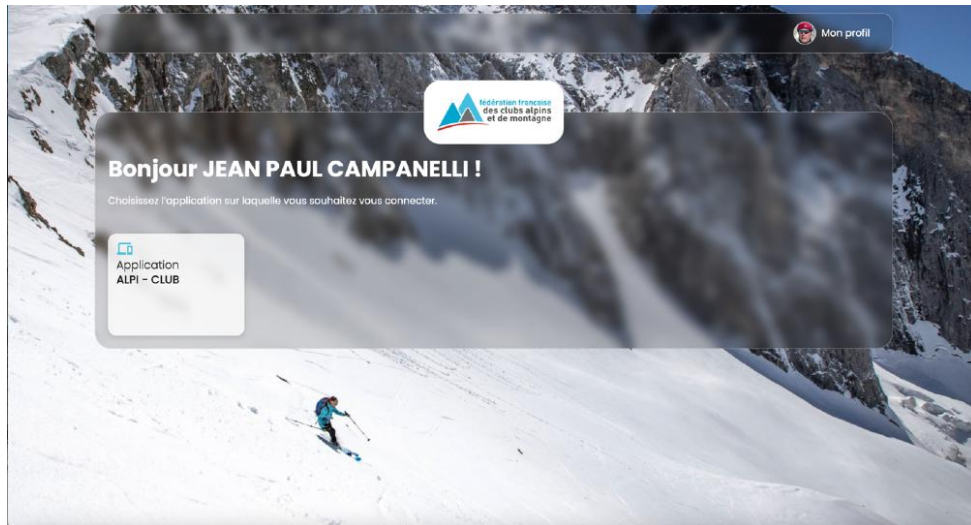
Une fois connecté, le système vous reconnaîtra et vous aurez accès aux fonctionnalités qui vous sont attribuées selon votre rôle au sein du club, ainsi que l'accès aux clubs auxquels vous êtes inscrits.

Un nouvel outil logiciel pour les sorties

Le CAF Pic Saint Loup a choisi d'adopter également un nouvel outil proposé par la FFCAM pour l'annonce et la gestion des sorties : ALPI.



Une fois connecté via le portail FFCAM, vous aurez accès au module ALPI (activités Alpine, Planification, Inscription).



Les principales fonctions développées sont les suivantes :

- Créer et gérer des sorties facilement et avec une meilleure ergonomie
- Gérer des sorties passées : ajouter des photos et un CR
- S'inscrire et inscrire des participants unitairement ou en groupe (carte découverte compris)
- Liste d'attente des participants
- Dupliquer des sorties en masse et selon des récurrences
- Consulter l'historique de sorties des licenciés
- Consulter les données de formations des licenciés
- Paiement intégré des sorties via HelloAsso
- Points de départ des sorties et de rdv géolocalisés via Google Maps
- Tableau de covoiturage
- Statistiques exportables
- Partage de ses sorties avec des clubs "amis"
- Notifications (pop-up et mail)
- Contacter les participants selon des filtres.

Comme vous le constatez, ALPI simplifiera sensiblement les démarches pour les encadrants et les adhérents.

Le CAF PSL paramètrera l'outil et formera ses encadrants au cours du mois de juin et ALPI devrait être opérationnel pour septembre 2025. On a hâte !

Sécurité

Considérant que la sécurité de nos activités doit être une préoccupation première de tous, le CD a décidé de nommer un correspondant Sécurité du CAF PSL : Jean-Marc Benoît.

Les 5 obligations du club et les cinq obligations des participants aux sorties ont été rédigées et sont disponibles sur le site web du CAF PSL. À consulter.

Une fiche SECOURS a été rédigée. Elle comporte les informations essentielles vous concernant et dont les secours pourraient avoir besoin. Merci de la renseigner et de la mettre dans une poche de votre sac à dos.



En cas d'incident ou d'accident, une fiche de retour d'expérience « RETEX » est à votre disposition sur le site web du CAF PSL. Elle est à renseigner et transmettre à Jean-Marc, copie à la présidente du club, Elisabeth Ponty.

- benoitmarco@free.fr
- presidenceclubalpindupicstloup@gmail.com

Remboursement des frais liés aux formations

Comme vous le savez, la formation tient une place importante dans la pratique des activités du CAF :

- les pratiquants peuvent faire valider leurs compétences aux niveaux Initié et Perfectionné ;
- à partir du niveau Perfectionné, ils peuvent suivre une formation d'encadrant, Initiateur, Instructeur, incluant des recyclages périodiques.

Le CAF PSL est extrêmement attentif au renouvellement de ses encadrants et il souhaite inciter les pratiquants à encadrer des sorties.

Son comité directeur (CD) a décidé de prendre en charge les frais de formation engagés par ses adhérents selon ces grands principes :

- formation aux premiers secours (PSC1) -> prise en charge intégrale ;
- formation au niveau Perfectionné -> prise en charge à 50% ;
- formation des initiateurs -> prise en charge intégrale des frais, y compris les 50% restant de la formation de niveau Perfectionné.

Par rapport aux pratiques usuelles dans les clubs de la FFCAM, il s'agit d'un dispositif très favorable. Le texte complet, adopté par le CD, est consultable sur le site web du CAF PSL, rubrique Formation.

Bilan et suite du programme ELAN (escalade)

Le programme ELAN 2024/2025, adopté lors de l'AG de novembre 2024, a permis au club de disposer d'un second initiateur en escalade, Jean-Marie Sillou. Il est initiateur Structures artificielles d'escalade (SAE) et en période de stage pour être certifié Initiateur Sites naturels d'escalade (SNE).

Le CD a décidé de poursuivre le programme ELAN de dynamisation de l'activité Escalade pour la saison 2025/2026, en le modifiant comme suit :

- un programme de perfectionnement en escalade pour atteindre le niveau perfectionné ;
- sur la base de trois samedis par mois ;
 - o intervention d'un professionnel diplômé d'État à raison d'une séance par mois ;
 - o deux autres séances par mois animées par les deux initiateurs du club, Jean-Michel Gosselin et Jean-Marie Sillou ;
- l'accent mis sur les sorties en falaise ;
- une contribution financière demandée aux participants.

Retrouvez les lettres d'info du CAF PSL sur notre site web, rubrique « le Club » puis « Publications ».
<<https://cafpicsaintloup.ffcam.fr/publications.html>>

